

Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2

Mémoire présenté par Claude Barbeau, chimiste
Professeur, Faculté des sciences et de génie, Université Laval

En tant que professeur en fin de carrière, titulaire de cours de chimie analytique, de chimie dans l'environnement et de radioécologie, directeur de travaux de recherche de 2^{ième} et de 3^{ième} cycles sur la radioactivité dans l'environnement, et responsable de formation sur la gestion des matières dangereuses, il m'apparaît pertinent de faire connaître mon point de vue sur la position qu'occupe la centrale Gentilly-2 dans l'environnement québécois.

Cette présentation s'inscrit dans la mission que s'est donnée l'Université Laval et à laquelle chacun de ses membres est invité à participer, à savoir : « *contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement par l'avancement et le partage des connaissances* ».

La centrale Gentilly-2 contribue aussi au développement de la société en participant à l'atteinte de ces objectifs. Sa présence a été et est avantageuse pour le Québec, sa disparition serait regrettable.

Vu sous l'angle des contributions positives, la présence de la centrale Gentilly-2 durant ces vingt dernières années a été au centre d'activités bénéfiques pour le Québec. Les exemples qui suivent ne se rapportent qu'au seul domaine de l'environnement biophysique et se limitent à la participation du département de chimie de l'Université Laval.

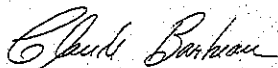
- Au plan de l'éducation, plusieurs cours traitent de la production, de l'émission et de la dispersion des radionucléides impliqués dans la filière nucléaire. Seulement à la Faculté des sciences et de génie, plus de mille étudiants ont été sensibilisés aux impacts environnementaux des radionucléides issus des réacteurs nucléaires, autant à la sortie d'installations nucléaires qu'à celle d'industries ou d'hôpitaux.
- En recherche, l'avancement des connaissances sur la radioactivité dans l'environnement s'est enrichi de plusieurs travaux, portant entre autres sur l'analyse environnementale et sur la dispersion de radionucléides que l'on trouve dans les rejets de la centrale ou qui proviennent de sources médicales.
- Au niveau des emplois, le dosage de radionucléides dans l'environnement, la réglementation reliée au nucléaire et la gestion des matières dangereuses ont été les principaux débouchés.
- En terme d'expertise, la formation de personnel compétent a permis de répondre à des demandes d'études environnementales, au Québec et ailleurs au Canada.
- En regard de la surveillance, de nombreux rapports ont fait état des niveaux de radionucléides dans différents compartiments de l'environnement immédiat de la centrale Gentilly-2, en décrivant le comportement de ces radionucléides et en incluant des recommandations pour leur contrôle.

Vu sous l'angle des impacts négatifs prévisibles, la fin prématurée de la centrale Gentilly-2 officialiserait probablement l'abandon de l'énergie nucléaire par le gouvernement du Québec. Plusieurs sphères de l'activité humaine seraient alors affectées, de façon directe ou indirecte. Dans le domaine de l'environnement biophysique on peut envisager les répercussions suivantes.

- Au plan de l'éducation, la justification scientifique de l'élimination d'une source d'énergie propre, n'émettant pas de gaz à effet de serre, remplissant les critères du développement durable, et dont les déchets sont sous forme concentrée et isolés de manière sécuritaire, sera certainement contestée par une bonne partie des futurs étudiants.
- En recherche, les universités québécoises pourront difficilement favoriser les projets touchant au nucléaire. Des pertes de subventions et de postes peuvent en résulter.
- Au niveau des emplois, la main-d'œuvre québécoise risque d'être exclue du secteur du nucléaire qui fournit du travail à des milliers de travailleurs au Canada. De plus, certaines entreprises québécoises de haute technologie ou en environnement pourraient disparaître.
- En regard de la surveillance, l'absence de compétences québécoises ne permettrait pas de connaître l'état de l'environnement radiologique en situations normales et encore moins d'intervenir en cas d'accidents nucléaires qui surviendraient aux États-Unis ou en Ontario. Des experts étrangers devraient alors être appelés à la rescousse.

Le retrait volontaire du groupe de pays utilisant la filière nucléaire pourrait conduire le Québec à des situations désavantageuses et délicates. Ainsi, au plan international, on ne ferait plus appel aux québécois dans la mise en opération et dans le fonctionnement des centrales CANDU achetées par des pays étrangers. Sur le plan de l'éthique, un gouvernement qui rejette la filière nucléaire pourra-t-il s'approvisionner en électricité auprès de voisins utilisant cette filière? De même, ce gouvernement pourrait-il permettre l'utilisation de sources radioactives, produites dans des réacteurs nucléaires, pour des fins industrielles, médicales ou de recherche?

Considérant, d'une part, que le Québec ne devrait pas, actuellement, s'engager dans un processus de retrait de la filière nucléaire, et que d'autre part, les opérations touchant cette filière doivent se poursuivre de façon sécuritaire pour l'environnement, la Commission devrait autoriser le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et accueillir favorablement la réfection de Gentilly-2. La Commission pourrait placer le projet dans un cadre de surveillance où le Québec jouerait un rôle distinct de celui de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Puisque le Ministère de l'environnement semble s'en remettre aux rapports et études sur l'environnement biophysique, réalisés ou commandés par Hydro-Québec, la Commission devrait exiger qu'un suivi environnemental, à la charge d'Hydro-Québec, soit effectué régulièrement par un organisme accrédité par le Ministère.



Claude Barbeau